



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/10873  
31 janvier 1973  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. Le 30 janvier 1973, le Président du Conseil de sécurité a reçu la lettre ci-après du Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud :

"Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comité procède actuellement à la rédaction des rapports demandés aux paragraphes 4 et 5 de la résolution 320 (1972) du Conseil de sécurité. Cependant, le Comité devant encore examiner un certain nombre de propositions, il lui serait difficile de faire rapport au Conseil de sécurité pour le 31 janvier 1973, comme il en a été prié dans ladite résolution.

En conséquence, et avec l'accord de tous les membres du Comité, j'aimerais demander que soit reportée au 28 février 1973 la date limite de présentation des rapports en question.

Le Président par intérim du Comité du  
Conseil de sécurité créé en application  
de la résolution 253 (1968) concernant  
la question de la Rhodésie du Sud

Yoga SOEGOMO"

2. Après avoir consulté les membres du Conseil de sécurité, le Président a l'honneur de déclarer qu'il a été convenu de reporter au 28 février 1973 la date limite de présentation des rapports demandés au Comité dans la résolution 320 (1972), conformément à la demande de ce dernier.